



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM et TOM : tourisme et loisirs

Question écrite n° 103324

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur l'intérêt que présenterait le lancement d'une enquête nationale sur les demandes des touristes métropolitains à l'égard du tourisme en outre-mer. En effet, depuis une trentaine d'années, dans tous les débats qui ont été lancés sur le devenir du tourisme en outre-mer, notamment aux Antilles et en Guyane, la demande métropolitaine et donc les conditions de sa fidélisation n'ont pas toujours été mises en exergue pour mieux connaître les aspirations des « clients métro ». L'avis parfois critique de la clientèle métropolitaine devrait être mieux connu pour mieux entrer en ligne de compte parmi les paramètres de cette problématique du tourisme domien ou tomien. Ce questionnaire pourrait ainsi être conçu comme une opération annuelle proposée au retour des visiteurs et diffusé à chaque saison. Cette opération permettrait ainsi de mieux connaître et de manière plus objective et plus scientifique ce qui n'est pour le moment qu'un sentiment, et non une donnée statistique. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Mieux connaître la demande des touristes pour les destinations de l'outre-mer est un des objectifs essentiels du ministre délégué au tourisme. Pour y contribuer, a été élaboré dès le mois de décembre 2002 un « Plan de relance du tourisme Outre-Mer » que le Gouvernement a validé lors du comité interministériel du tourisme du 9 septembre 2003. Ce plan comprend seize mesures dont plusieurs concourent à cet objectif de meilleure connaissance des demandes. L'une a prévu la mise en place d'un système de mesure de l'activité touristique plus performant dans les DOM en vue de disposer de données statistiques de qualité et d'une banque de données permettant des analyses économiques et sociales pertinentes. Ce dispositif mis en oeuvre dans chacun des DOM repose sur l'exécution annuelle d'enquêtes sur les flux touristiques aux points d'entrées tels que les ports et aéroports, ainsi que dans les principaux hébergements touristiques. Ces enquêtes sont coordonnées par un observatoire régional du tourisme qui réunit les représentants de tous les partenaires locaux du tourisme : élus, professionnels, associations et services de l'État. Une autre mesure du plan de relance du tourisme Outre-Mer a été mise en oeuvre par ODIT-France pour, d'une part, assister les collectivités ultramarines dans la définition de leur politique touristique, notamment la diversification de leur offre produits et le montage de projets et, d'autre part, réaliser des études sur les marchés de la demande. Ainsi, au cours de l'année 2005, a été lancée en partenariat avec les quatre départements d'Outre-Mer une étude centrée sur « l'image des DOM et les déterminants au départ vers l'outre-mer français des touristes métropolitains ». Cette étude a consisté à diligenter une enquête au niveau national dont les résultats ont été largement diffusés auprès des décideurs, élus et professionnels du tourisme ultramarin. Ils permettent d'identifier aussi bien les principaux éléments déterminants du départ des métropolitains pour des séjours dans les DOM que les freins au départ, ainsi que les intentions de renouvellement de vacances en outre-mer pour les clientèles qui y sont déjà allées. L'étude contient également des recommandations pour les stratégies de communication touristique à l'attention de chacun des départements d'outre-mer. Toutefois, si cette récente étude a pu constituer un solide socle de connaissances sur les demandes des métropolitains, sa mise à jour dépendra des intentions des collectivités de

l'outre-mer auxquelles le ministre délégué au tourisme est attaché à apporter son soutien. Dans ce cadre il veillera à ce que la proposition de l'honorable parlementaire qui souhaite la réalisation à chaque saison d'une enquête nationale par questionnaire lors du retour des visiteurs soit étudiée par ses services, en liaison avec les élus et professionnels du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103324

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9545

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11426